

## Inami : pas avant octobre 2016

### ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

◆ La ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, n'adoptera pas avant octobre 2016 au plus tôt le nouvel arrêté royal visant à délivrer un numéro Inami aux étudiants francophones actuellement engagés dans des études de médecine, a-t-elle annoncé mardi en commission de la Chambre. Mme De Block entend d'abord vérifier l'efficacité du filtre aux études qui devrait être voté la semaine prochaine par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant de modifier ledit arrêté royal.

*«J'ai toujours dit qu'il fallait un filtre efficace, sinon le lissage (l'attribution de numéros Inami aux étudiants en cours de formation, NDLR) ne sera pas prolongé», a indiqué mardi la ministre. «Or, la Communauté française a décidé d'organiser son filtre en fin de 1<sup>er</sup> BAC, en juin, avec encore une possibilité de deuxième session en septembre, plus les éventuelles possibilités de recours juridiques, ce qui fait qu'il faudra attendre octobre 2016 pour connaître le nombre d'étudiants qui passeront effectivement en 2<sup>e</sup> année» et mesurer ainsi l'efficacité réelle du filtre francophone, a-t-elle expliqué. Selon la ministre, les étudiants francophones en médecine qui seront diplômés en 2015 et 2016 n'ont toutefois pas de souci à se faire quant à l'obtention d'un numéro Inami «car il reste encore des attestations en suffisance».*